



VILLE DE QUÉBEC

Conseil de la ville

RÈGLEMENT R.V.Q. 538

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE COÛT DES
PERMIS ET DES LICENCES, LES TAXES SPÉCIALES, LA
TARIFICATION DE BIENS ET DE SERVICES ET LES AUTRES
FRAIS RELATIVEMENT À LA TARIFICATION APPLICABLE
AUX MEMBRES DE L'OFFICE DU TOURISME ET DES
CONGRÈS DE QUÉBEC**

**Avis de motion donné le 15 décembre 2003
Adopté le 16 décembre 2003
En vigueur le 19 décembre 2003**

NOTES EXPLICATIVES

Ce règlement modifie le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais, afin de prescrire la tarification applicable aux membres de l'Office du tourisme et des congrès de Québec.

RÈGLEMENT R.V.Q. 538

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE COÛT DES PERMIS ET DES LICENCES, LES TAXES SPÉCIALES, LA TARIFICATION DE BIENS ET DE SERVICES ET LES AUTRES FRAIS RELATIVEMENT À LA TARIFICATION APPLICABLE AUX MEMBRES DE L'OFFICE DU TOURISME ET DES CONGRÈS DE QUÉBEC

LA VILLE DE QUÉBEC, PAR LE CONSEIL DE LA VILLE, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'article 39.9 du *Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais*, R.R.V.Q. chapitre C-9, est modifié par le remplacement de ce qui précède le paragraphe 1^o par ce qui suit :

« **39.9.** Conformément au *Règlement numéro 94-403 concernant la mise en application d'un programme de services aux membres de l'Office du tourisme et des congrès de la Communauté urbaine de Québec* et ses amendements, la tarification annuelle applicable aux membres de l'Office du tourisme et des congrès de Québec dont la place d'affaires est située ailleurs que sur les territoires visés aux articles 39.7 et 39.8, qui est en vigueur du 1^{er} octobre 2002 au 30 septembre 2003, est imposée comme suit : ».

2. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 39.9, des suivants :

« **39.9.1.** Conformément au *Règlement numéro 94-403 concernant la mise en application d'un programme de services aux membres de l'Office du tourisme et des congrès de la Communauté urbaine de Québec* et ses amendements, la tarification annuelle applicable aux membres de l'Office du tourisme et des congrès de Québec dont la place d'affaires est située sur le territoire de la Ville de Québec ou sur le territoire de la Municipalité régionale de comté de Portneuf et en vigueur du 1^{er} octobre 2003 au 30 septembre 2004, est imposée comme suit :

SERVICE OU BIEN OFFERT	CATÉGORIE	CLIENTÈLE	TARIF PAR ZONES				
			1	2	3	4	5
1 ^o Adhésion à titre d'attrait touristique	Parcs d'amusement	Tous	580 \$	580 \$	580 \$	580 \$	580 \$
	Sites touristiques	Tous	345 \$	235 \$	165 \$	165 \$	235 \$
	Sites religieux	Tous	345 \$	235 \$	165 \$	165 \$	235 \$
	Sites historiques	Tous	345 \$	235 \$	165 \$	165 \$	235 \$

SERVICE OU BIEN OFFERT	CATÉGORIE	CLIENTÈLE	TARIF PAR ZONES				
			1	2	3	4	5
	Musées	Tous	345 \$	235 \$	165 \$	165 \$	235 \$
2° Adhésion à titre de centre de congrès - centre de foires - salle de réunion, théâtre et salle de spectacles	Centres de congrès	Tous	1 400 \$	940 \$	235 \$	235 \$	940 \$
	Salles de réunion, sans hébergement	Tous	470 \$	345 \$	165 \$	235 \$	345 \$
	Centres de foires	Tous	Sans objet	Sans objet	Sans objet	1 160 \$	Sans objet
	Théâtres et salles de spectacle	Tous	345 \$	235 \$	165 \$	165 \$	235 \$
3° Adhésion à titre d'événements spéciaux	Événements spéciaux	Tous	470 \$	290 \$	165 \$	185 \$	290 \$
4° Adhésion à titre d'hébergement	Appartements, chalets, condominiums, hôtellerie, gîtes touristiques : - cotisation de base, 50 chambres et/ou unités et plus - cotisation de base, 49 chambres et/ou unités et moins	Tous	565 \$	335 \$	160 \$	160 \$	335 \$
			285 \$	180 \$	160 \$	160 \$	180 \$
	Appartement, Cotisation additionnelle par chambre et/ou unité	Tous	8,10 \$	5,70 \$	2,35 \$	3,40 \$	5,70 \$
	Centrales de réservation	Tous	290 \$	290 \$	290 \$	290 \$	290 \$
	Terrains de camping	Tous	Sans objet	235 \$	235 \$	235 \$	235 \$
	Auberges de jeunesse	Tous	235 \$	235 \$	235 \$	235 \$	235 \$

SERVICE OU BIEN OFFERT	CATÉGORIE	CLIENTÈLE	TARIF PAR ZONES				
			1	2	3	4	5
	Véhicules motorisés	Tous	235 \$	235 \$	235 \$	235 \$	235 \$
5° Adhésion à titre de restauration	Restaurants Chaînes ou mêmes intérêts : 1 ^{er} établissement : 100%, autres : 50%	Tous	420 \$	345 \$	185 \$	290 \$	345 \$
	Casse-croûte	Tous	165 \$	165 \$	165 \$	165 \$	165 \$
	Bars et discothèques	Tous	290 \$	235 \$	235 \$	235 \$	235 \$
	Cabanes à sucre	Tous	235 \$	235 \$	235 \$	235 \$	235 \$
6° Adhésion à titre de magasinage	Centres commerciaux : - 50 boutiques et plus - 49 boutiques et moins	Tous	1 160 \$ 580 \$	1 160 \$ 580 \$	580 \$ 290 \$	580 \$ 290 \$	1 160 \$ 580 \$
	Commerces individuels	Tous	165 \$	165 \$	165 \$	165 \$	165 \$
	Grands magasins	Tous	345 \$	345 \$	345 \$	345 \$	345 \$
	Commerces au détail	Tous	165 \$	165 \$	165 \$	165 \$	165 \$
7° Adhésion à titre de sport et plein air	Aventure, plusieurs activités	Tous	235 \$ 400 \$	235 \$ 400 \$	235 \$ 400 \$	235 \$ 400 \$	235 \$ 400 \$
	Équitation	Tous	Sans objet	165 \$	165 \$	165 \$	165 \$
	Centres de plein air	Tous	Sans objet	345 \$	345 \$	345 \$	345 \$
	Chasse et pêche	Tous	Sans objet	165 \$	165 \$	165 \$	165 \$
	Motoneige	Tous	Sans objet	165 \$	165 \$	165 \$	165 \$
	Agrotourisme	Tous	Sans objet	165 \$	165 \$	165 \$	165 \$

SERVICE OU BIEN OFFERT	CATÉGORIE	CLIENTÈLE	TARIF PAR ZONES				
			1	2	3	4	5
	Plages	Tous	Sans objet	165 \$	165 \$	165 \$	165 \$
	Glissade	Tous	Sans objet	165 \$	165 \$	165 \$	165 \$
	Golf, neuf trous	Tous	Sans objet	165 \$	165 \$	165 \$	165 \$
	Golf 18 trous		345 \$	235 \$	165 \$	165 \$	235 \$
	Location de petits équipements non motorisés	Tous	165 \$	165 \$	165 \$	165 \$	165 \$
	Cyclisme	Tous	165 \$	165 \$	165 \$	165 \$	165 \$
	Parcs naturels	Tous	345 \$	235 \$	165 \$	165 \$	235 \$
	Jeux interactifs	Tous	345 \$	235 \$	165 \$	165 \$	235 \$
	Équipes sportives	Tous	345 \$	235 \$	165 \$	165 \$	235 \$
	Rafting	Tous	165 \$	165 \$	165 \$	165 \$	165 \$
	Ski alpin	Tous	345 \$	345 \$	345 \$	345 \$	345 \$
	Ski de fond	Tous	235 \$	235 \$	235 \$	235 \$	235 \$
	Vignobles	Tous	Sans objet	165 \$	165 \$	165 \$	165 \$
	Traîneaux à chiens	Tous	165 \$	165 \$	165 \$	165 \$	165 \$
	Tennis	Tous	165 \$	165 \$	165 \$	165 \$	165 \$
	Montgolfières	Tous	235 \$	235 \$	235 \$	235 \$	235 \$
	Vélos de montagne	Tous	165 \$	165 \$	165 \$	165 \$	165 \$
	Motos hors route	Tous	165 \$	165 \$	165 \$	165 \$	165 \$
	Salons de quilles	Tous	165 \$	165 \$	165 \$	165 \$	165 \$
	Sauna	Tous	165 \$	165 \$	165 \$	165 \$	165 \$
	Canyoning	Tous	165 \$	165 \$	165 \$	165 \$	165 \$
8° Adhésion à titre d'organisateur	Organisateurs professionnels de congrès	Tous	580 \$	580 \$	580 \$	580 \$	580 \$

SERVICE OU BIEN OFFERT	CATÉGORIE	CLIENTÈLE	TARIF PAR ZONES				
			1	2	3	4	5
professionnels de congrès							
9° Adhésion à titre d'agence de tourisme réceptif	Agences tourisme réceptif	Tous	580 \$	580 \$	580 \$	580 \$	580 \$
10° Adhésion à titre de services aux congrès et à l'industrie	Agences de communication et de publicité	Tous	290 \$	290 \$	290 \$	290 \$	290 \$
	Agences musicales et artistiques	Tous	290 \$	290 \$	290 \$	290 \$	290 \$
	Audio visuel, et multimédia	Tous	580 \$	580 \$	580 \$	580 \$	580 \$
	Courtiers en douane	Tous	290 \$	290 \$	290 \$	290 \$	290 \$
	Éclairage et sonorisation	Tous	290 \$	290 \$	290 \$	290 \$	290 \$
	Équipements d'exposition et enseignes	Tous	580 \$	580 \$	580 \$	580 \$	580 \$
	Conception graphique et visuelle	Tous	290 \$	290 \$	290 \$	290 \$	290 \$
	Impression et photocopies	Tous	290 \$	290 \$	290 \$	290 \$	290 \$
	Informatique	Tous	290 \$	290 \$	290 \$	290 \$	290 \$
	Agences de voyage	Tous	290 \$	290 \$	290 \$	290 \$	290 \$
	Organisateurs d'activités et producteurs d'événements	Tous	290 \$	290 \$	290 \$	290 \$	290 \$
	Consultant en tourisme et marketing	Tous	290 \$	290 \$	290 \$	290 \$	290 \$
	Publications touristiques	Tous	290 \$	290 \$	290 \$	290 \$	290 \$

SERVICE OU BIEN OFFERT	CATÉGORIE	CLIENTÈLE	TARIF PAR ZONES				
			1	2	3	4	5
	Publicité par l'objet, cadeaux promotionnels	Tous	290 \$	290 \$	290 \$	290 \$	290 \$
	Services de personnel d'accueil	Tous	290 \$	290 \$	290 \$	290 \$	290 \$
	Fournisseurs de boisson et de nourriture :						
	- bière		2 290 \$	2 290 \$	2 290 \$	2 290 \$	2 290 \$
	- vin et alcool		\$	\$	\$	\$	\$
	- boissons gazeuses	Tous	870 \$	870 \$	870 \$	870 \$	870 \$
	nourriture		870 \$	870 \$	870 \$	870 \$	870 \$
	- nourriture chaîne		580 \$	580 \$	580 \$	580 \$	580 \$
	- nourriture succursale		235 \$	235 \$	235 \$	235 \$	235 \$
	Services financiers :						
	- par chaîne	Tous	580 \$	580 \$	580 \$	580 \$	580 \$
	- par succursale		165 \$	165 \$	165 \$	165 \$	165 \$
	Services de premiers soins	Tous	290 \$	290 \$	290 \$	290 \$	290 \$
	Traducteurs et interprètes	Tous	290 \$	290 \$	290 \$	290 \$	290 \$
	Traiteurs	Tous	290 \$	290 \$	290 \$	290 \$	290 \$
	Transporteurs internationaux	Tous	290 \$	290 \$	290 \$	290 \$	290 \$
	Compagnies de services publics :						
	- Compagnies pétrolières						
	- Hydro-Québec						
	- Bell-Canada	Tous	1 160 \$	1 160 \$	1 160 \$	1 160 \$	1 160 \$
	- Gaz-Métropolitain		\$	\$	\$	\$	\$
	- Vidéotron		3 555 \$	3 555 \$	3 555 \$	3 555 \$	3 555 \$
	- Société canadienne des postes		\$*	\$*	\$*	\$*	\$*
			3 555 \$	3 555 \$	3 555 \$	3 555 \$	3 555 \$
			\$.	\$.	\$.	\$.	\$.

SERVICE OU BIEN OFFERT	CATÉGORIE	CLIENTÈLE	TARIF PAR ZONES				
			1	2	3	4	5
			1 160 \$	1 160 \$	1 160 \$	1 160 \$	1 160 \$
			1 160 \$	1 160 \$	1 160 \$	1 160 \$	1 160 \$
			580 \$	580 \$	580 \$	580 \$	580 \$
			* ou une commandite équivalente d'événement · ou 1 160\$ plus une commandite équivalente d'événement				
	Médias	Tous	290 \$	290 \$	290 \$	290 \$	290 \$
	Services de photographies	Tous	290 \$	290 \$	290 \$	290 \$	290 \$
	Internet	Tous	290 \$	290 \$	290 \$	290 \$	290 \$
	Conférenciers	Tous	290 \$	290 \$	290 \$	290 \$	290 \$
	Centres d'affaires et de communication	Tous	290 \$	290 \$	290 \$	290 \$	290 \$
	Gestion en hôtellerie tourisme et restauration	Tous	290 \$	290 \$	290 \$	290 \$	290 \$
	Agent de réservation et de référence touristique	Tous	290 \$	290 \$	290 \$	290 \$	290 \$
	Centre de santé, Massothérapie	Tous	290 \$	290 \$	290 \$	290 \$	290 \$
	Costumier	Tous	290 \$	290 \$	290 \$	290 \$	290 \$
11° Adhésion à titre de transports et tours de ville	Aéroports	Tous	580 \$	580 \$	580 \$	580 \$	580 \$
	Autobus nolisés	Tous	580 \$	580 \$	580 \$	580 \$	580 \$
	Calèches : Dix calèches et plus Neuf calèches et moins	Tous	470 \$	470 \$	470 \$	470 \$	470 \$
			235 \$	235 \$	235 \$	235 \$	235 \$
	Chemins de fer	Tous	580 \$	580 \$	580 \$	580 \$	580 \$

SERVICE OU BIEN OFFERT	CATÉGORIE	CLIENTÈLE	TARIF PAR ZONES				
			1	2	3	4	5
	Compagnies aériennes	Tous	1 160 \$	1 160 \$	1 160 \$	1 160 \$	1 160 \$
	Croisières et excursions maritimes : 100 places et plus 99 places et moins	Tous	1 160 \$ 580 \$	1 160 \$ 580 \$	1 160 \$ 580 \$	1 160 \$ 580 \$	1 160 \$ 580 \$
	Limousines	Tous	470 \$	470 \$	470 \$	470 \$	470 \$
	Location de véhicules récréatifs motorisés	Tous	235 \$	235 \$	235 \$	235 \$	235 \$
	Location de voitures	Tous	470 \$	470 \$	470 \$	470 \$	470 \$
	Petits transporteurs aériens	Tous	580 \$	580 \$	580 \$	580 \$	580 \$
	Services aéroportuaires	Tous	470 \$	470 \$	470 \$	470 \$	470 \$
	Taxis	Tous	470 \$	470 \$	470 \$	470 \$	470 \$
	Tours de ville et : - excursions - avec permis limité	Tous	1 160 \$ 580 \$	1 160 \$ 580 \$	1 160 \$ 580 \$	1 160 \$ 580 \$	1 160 \$ 580 \$
	Traversiers	Tous	470 \$	470 \$	470 \$	470 \$	470 \$
	Guides à bord	Tous	290 \$	290 \$	290 \$	290 \$	290 \$
	Guides à pied	Tous	290 \$	290 \$	290 \$	290 \$	290 \$
	Audio-Guides	Tous	290 \$	290 \$	290 \$	290 \$	290 \$
	Port	Tous	580 \$	580 \$	580 \$	580 \$	580 \$
12° Adhésion à titre de membres associés	Autres membres	Tous	235 \$	235 \$	235 \$	235 \$	235 \$
	Organismes sans but lucratif	Tous	165 \$	165 \$	165 \$	165 \$	165 \$
	Individus	Tous	165 \$	165 \$	165 \$	165 \$	165 \$

SERVICE OU BIEN OFFERT	CATÉGORIE	CLIENTÈLE	TARIF PAR ZONES				
			1	2	3	4	5
	Professionnels, bureaux	Tous	235 \$	235 \$	235 \$	235 \$	235 \$

Lorsque plus d'un établissement d'hébergement appartient majoritairement aux mêmes intérêts, la cotisation de base n'est payable qu'une fois au plus élevé des tarifs des zones où sont localisés les établissements.

La cotisation additionnelle par chambre et/ou unité demeure celle établie selon chaque zone.

Malgré les tarifs prescrits au premier alinéa, lorsqu'un membre s'inscrit dans plus d'une catégorie d'un service ou d'un bien offert en vertu des paragraphes 1° à 12° du premier alinéa, celui-ci paie le plus élevé des tarifs prescrits pour ces catégories et il paie 75 \$ pour chacune des autres catégories.

Malgré les tarifs prescrits au premier alinéa, lorsqu'un membre inscrit un établissement d'hébergement à la fois dans une catégorie du paragraphe 4° et du paragraphe 5° du premier alinéa, ce membre paie le tarif prescrit au paragraphe 4° et à l'égard de la catégorie du paragraphe 5°, il paie un des tarifs suivants :

1° 100 \$ si l'établissement d'hébergement compte moins de 15 chambres;

2° 200 \$ si l'établissement d'hébergement compte entre 15 et 35 chambres;

3° 50% du tarif prescrit au paragraphe 5° si l'établissement d'hébergement compte plus de 35 chambres.

« **39.9.2.** Conformément au *Règlement numéro 94-403 concernant la mise en application d'un programme de services aux membres de l'Office du tourisme et des congrès de la Communauté urbaine de Québec* et ses amendements, la tarification annuelle applicable aux membres de l'Office du tourisme et des congrès de Québec dont la place d'affaires est située sur le territoire d'une des Municipalités régionales de comté Jacques-Cartier, Côte de Beaupré ou Île d'Orléans, et en vigueur du 1^{er} octobre 2003 au 30 septembre 2004, est imposée comme suit :

SERVICE OU BIEN OFFERT	CATÉGORIE	CLIENTÈLE	TARIFS CONJOINTS
1° Adhésion à titre d'attrait touristique	Parcs d'amusement	Tous	765 \$
	Sites touristiques	Tous	420 \$
	Sites religieux	Tous	420 \$
	Sites historiques	Tous	420 \$

SERVICE OU BIEN OFFERT	CATÉGORIE	CLIENTÈLE	TARIFS CONJOINTS	
	Musées	Tous	290 \$	
2° Adhésion à titre de centres de congrès - centre de foires - salles	Centres de congrès	Tous	1 160 \$	
	Salles de réunion autre qu'un établissement hôtelier	Tous	420 \$	
	Centres de foires	Tous	Sans objet	
	Théâtres et salles de spectacles	Tous	290 \$	
3° Adhésion à titre d'événements spéciaux	Événements spéciaux	Tous	345 \$	
4° Adhésion à titre d'hébergement	Appartements, chalets, condominiums, hôtellerie, couettes et café : - cotisation de base 50 chambres et/ou unités et plus - cotisation de base 49 chambres et/ou unités et moins - cotisation additionnelle par chambre et/ou unité	Tous	460 \$ 235 \$ 5,70 \$	
	Centrales de réservations	Tous	345 \$	
	Campings	Tous	345 \$	
	Auberge de jeunesse	Tous	345 \$	
	Véhicules motorisés	Tous	345 \$	
	5° Adhésion à titre de restaurant	Restaurants Chaînes ou mêmes intérêts : 1 ^{er} établissement : 100%, autres : 50%	Tous	470 \$
		Casse-croûte	Tous	185 \$
Bars et discothèques		Tous	290 \$	
Cabanes à sucre		Tous	290 \$	

SERVICE OU BIEN OFFERT	CATÉGORIE	CLIENTÈLE	TARIFS CONJOINTS
6° Adhésion à titre de magasinage	Centres d'achats : - 50 boutiques et plus - 49 boutiques et moins	Tous	1 400 \$ 700 \$
	Commerce individuel	Tous	185 \$
	Grande surface	Tous	420 \$
	Commerce au détail	Tous	185 \$
7° Adhésion à titre de sport et plein air	Aventure, plusieurs activités	Tous	345 \$ 500 \$
	Équitation	Tous	185 \$
	Centres de plein air	Tous	425 \$
	Chasse et pêche	Tous	185 \$
	Motoneige	Tous	185 \$
	Agrotourisme	Tous	185 \$
	Plages	Tous	185 \$
	Glissades	Tous	185 \$
	Golf neuf trous Golf 18 trous	Tous	185 \$ 290 \$
	Location de petits équipements non-motorisés	Tous	185 \$
	Cyclisme	Tous	185 \$
	Parcs naturels	Tous	290 \$
	Jeux interactifs	Tous	290 \$
	Équipes sportives	Tous	290 \$
	Rafting	Tous	185 \$
	Ski alpin - Mont Ste-Anne - Stoneham - Le Relais	Tous	5 035 \$ 2 625 \$ 1 315 \$
	Ski de fond	Tous	290 \$
	Vignobles	Tous	185 \$
	Traîneaux à chiens	Tous	185 \$
	Tennis	Tous	185 \$
Montgolfières	Tous	290 \$	

SERVICE OU BIEN OFFERT	CATÉGORIE	CLIENTÈLE	TARIFS CONJOINTS
	Vélos de montagne	Tous	185 \$
	Motos hors route	Tous	185 \$
	Salons de quilles	Tous	185 \$
	Sauna	Tous	185 \$
	Canyoning	Tous	185 \$
8° Adhésion à titre d'organisateur professionnels de congrès	Organisateurs professionnels de congrès	Tous	710 \$
9° Adhésion à titre d'agence de tourisme réceptif	Agences tourisme réceptif	Tous	710 \$
10° Adhésion à titre de service à l'industrie et aux congrès	Agences de communication et publicité	Tous	345 \$
	Agences musicales et artistiques	Tous	345 \$
	Audio-visuel - multimédias	Tous	710 \$
	Courtiers en douanes	Tous	345 \$
	Éclairage - sonorisation	Tous	345 \$
	Équipement d'exposition et enseignes	Tous	710 \$
	Conception graphique et visuelle	Tous	345 \$
	Impression - Photocopies	Tous	345 \$
	Informatique	Tous	345 \$
	Agences de voyages	Tous	345 \$
	Organisateurs d'activités producteurs d'événements	Tous	345 \$
	Consultant en tourisme - marketing touristique	Tous	345 \$

SERVICE OU BIEN OFFERT	CATÉGORIE	CLIENTÈLE	TARIFS CONJOINTS
	Publications touristiques	Tous	345 \$
	Publicité par l'objet, cadeaux promotionnels	Tous	345 \$
	Services de personnel d'accueil	Tous	345 \$
	Fournisseurs de boisson, nourriture - bière - vin et alcool - boissons gazeuses et nourriture - nourriture chaîne - nourriture succursale	Tous	2 570 \$ 1 050 \$ 1 050 \$ 710 \$ 290 \$
	Services financiers - par chaîne - par succursale	Tous	710 \$ 185 \$
	Services de premiers soins	Tous	345 \$
	Traduction - interprètes	Tous	345 \$
	Traiteurs	Tous	345 \$
	Transporteurs internationaux	Tous	345 \$
	Compagnies de services publics	Tous	1 390 \$
	Médias régionaux	Tous	345 \$
	Photographes	Tous	345 \$
	Internet	Tous	345 \$
	Conférenciers	Tous	345 \$
	Centres d'affaires et de communication	Tous	345 \$
	Gestion en hôtellerie tourisme et restauration	Tous	345 \$

SERVICE OU BIEN OFFERT	CATÉGORIE	CLIENTÈLE	TARIFS CONJOINTS
	Agent de réservation et de référence touristique	Tous	345 \$
	Centre de santé, Massothérapie	Tous	345 \$
	Costumier	Tous	345 \$
11° Adhésion à titre de transports	Aéroports	Tous	710 \$
	Autobus nolisés	Tous	710 \$
	Calèches - Dix calèches et plus - Neuf calèches et moins	Tous	580 \$ 290 \$
	Chemins de fer	Tous	710 \$
	Compagnie aérienne	Tous	1 390 \$
	Croisières excursions maritimes 100 places et plus 99 places et moins	Tous	1 390 \$ 710 \$
	Limousines	Tous	580 \$
	Location de véhicules récréatifs	Tous	345 \$
	Location de voitures	Tous	580 \$
	Petits transporteurs aériens	Tous	710 \$
	Services aéroportuaires	Tous	580 \$
	Taxis	Tous	580 \$
	Tours de ville et excursions avec permis limité	Tous	1390 \$ 710 \$
	Traversiers	Tous	580 \$
	Guides à bord	Tous	345 \$
	Guides à pied	Tous	345 \$
	Audio Guides	Tous	345 \$
	12° Adhésion à titre d'autre membre	Autres membres	Tous

SERVICE OU BIEN OFFERT	CATÉGORIE	CLIENTÈLE	TARIFS CONJOINTS
	Organismes sans but lucratif	Tous	185 \$
	Individus	Tous	185 \$
	Professionnels, bureaux	Tous	290 \$

Lorsque plus d'un établissement d'hébergement appartient majoritairement aux mêmes intérêts, la cotisation de base n'est payable qu'une fois au plus élevé des tarifs des zones où sont localisés les établissements.

La cotisation additionnelle par chambre et/ou unité demeure celle établie selon chaque zone.

Malgré les tarifs prescrits au premier alinéa, lorsqu'un membre s'inscrit dans plus d'une catégorie d'un service ou d'un bien offert en vertu des paragraphes 1° à 12° du premier alinéa, celui-ci paie le plus élevé des tarifs prescrits pour ces catégories et il paie 75 \$ pour chacune des autres catégories.

Malgré les tarifs prescrits au premier alinéa, lorsqu'un membre inscrit un établissement d'hébergement à la fois dans une catégorie du paragraphe 4° et du paragraphe 5° du premier alinéa, ce membre paie le tarif prescrit au paragraphe 4° et à l'égard de la catégorie du paragraphe 5°, il paie un des tarifs suivants :

- 1° 100 \$ si l'établissement d'hébergement compte moins de 15 chambres;
- 2° 200 \$ si l'établissement d'hébergement compte entre 15 et 35 chambres;
- 3° 50 % du tarif prescrit au paragraphe 5° si l'établissement d'hébergement compte plus de 35 chambres.

« **39.9.3.** Conformément au *Règlement numéro 94-403 concernant la mise en application d'un programme de services aux membres de l'Office du tourisme et des congrès de la Communauté urbaine de Québec* et ses amendements, la tarification annuelle applicable aux membres de l'Office du tourisme et des congrès de Québec dont la place d'affaires est située ailleurs que sur les territoires visés aux articles 39.9.1 et 39.9.2 et qui est en vigueur du 1^{er} octobre 2003 au 30 septembre 2004 est imposée comme suit :

SERVICE OU BIEN OFFERT	CATÉGORIE	CLIENTÈLE	TARIF
1° Adhésion à titre d'attrait touristique	Parcs d'amusement	Tous	580 \$
	Sites touristiques	Tous	580 \$
	Sites religieux	Tous	580 \$

SERVICE OU BIEN OFFERT	CATÉGORIE	CLIENTÈLE	TARIF
	Sites historiques	Tous	580 \$
	Musées	Tous	580 \$
	Société casinos	Tous	1 160 \$
2° Adhésion à titre de centre de congrès - centre de foires - salle	Centres de congrès	Tous	580 \$
	Salles de réunion, autre qu'un établissement hôtelier	Tous	580 \$
	Centres de foires	Tous	580 \$
	Théâtres et salles de spectacles	Tous	345 \$
3° Adhésion à titre d'événements spéciaux	Événements spéciaux	Tous	470 \$
4° Adhésion à titre d'hébergement	Appartements, chalets, condominiums, hôtellerie couettes et café : - Cotisation de base (50 chambres et/ou unités et plus) - Cotisation de base (49 chambres et/ou unités et moins) - Cotisation additionnelle par chambre et/ou unité	Tous	565 \$
			285 \$
			8,10 \$
			Centrales de réservations
	Campings		290 \$
	Auberges de jeunesse		290 \$
	Véhicules motorisés		290 \$
5° Adhésion à titre de restaurant	Restaurants : - chaînes ou mêmes intérêts : 1 ^{er} établissement : 100%, autres : 50%	Tous	420 \$
	Casse-croûte	Tous	420 \$
	Bars et Discothèques	Tous	420 \$
	Cabanes à sucre	Tous	420 \$
6° Adhésion à titre de magasinage	Centres d'achats :	Tous	

SERVICE OU BIEN OFFERT	CATÉGORIE	CLIENTÈLE	TARIF
	- 50 boutiques et plus		1 160 \$
	- 49 boutiques et moins		580 \$
	Commerce individuel	Tous	290 \$
	Commerce au détail	Tous	290 \$
	Grande surface	Tous	345 \$
7° Adhésion à titre de sports et plein air	Aventure, plusieurs activités	Tous	290 \$ 390 \$
	Équitation	Tous	290 \$
	Centres de plein air	Tous	290 \$
	Chasse et pêche	Tous	290 \$
	Motoneige	Tous	290 \$
	Agrotourisme	Tous	290 \$
	Plages	Tous	290 \$
	Glissades	Tous	290 \$
	Golfs	Tous	290 \$
	Location de petits équipements non motorisés	Tous	290 \$
	Cyclisme	Tous	290 \$
	Parcs naturels	Tous	290 \$
	Jeux interactifs	Tous	290 \$
	Équipes sportives	Tous	290 \$
	Rafting	Tous	290 \$
	Ski alpin	Tous	1 160 \$
	Ski de fond	Tous	290 \$
	Vignobles	Tous	290 \$
	Traîneaux à chiens	Tous	290 \$
	Tennis	Tous	290 \$
	Montgolfières	Tous	290 \$
	Vélos de montagne	Tous	290 \$
	Motos hors route	Tous	290 \$
	Salle de quilles	Tous	290 \$
	Sauna	Tous	290 \$
	Canyoning	Tous	290 \$

SERVICE OU BIEN OFFERT	CATÉGORIE	CLIENTÈLE	TARIF
8° Adhésion à titre d'organiseurs professionnels de congrès	Organiseurs professionnels de congrès	Tous	580 \$
9° Adhésion à titre d'agence de tourisme réceptif	Agences tourisme réceptif	Tous	580 \$
10° Adhésion à titre services à l'industrie et aux congrès	Agences de communication et publicité	Tous	580 \$
	Agences musicales	Tous	580 \$
	Audio-visuel, multimédias	Tous	580 \$
	Courtiers en douanes	Tous	580 \$
	Éclairage - sonorisation	Tous	580 \$
	Équipement d'exposition et enseignes	Tous	580 \$
	Conception graphique et visuelle	Tous	580 \$
	Impression - Photocopies	Tous	580 \$
	Informatique	Tous	580 \$
	Agences de voyages	Tous	580 \$
	Organiseurs d'activités producteurs d'événements	Tous	580 \$
	Consultant en tourisme - marketing touristique	Tous	580 \$
	Publications touristiques	Tous	580 \$
	Publicité par l'objet, cadeaux promotionnels	Tous	580 \$
	Services de personnel d'accueil	Tous	580 \$
	Fournisseurs de boisson, nourriture	Tous	580 \$
	Services financiers	Tous	580 \$
Services de premiers soins	Tous	580 \$	
Traduction - interprètes	Tous	580 \$	

SERVICE OU BIEN OFFERT	CATÉGORIE	CLIENTÈLE	TARIF
	Traiteurs	Tous	580 \$
	Transporteurs internationaux	Tous	580 \$
	Compagnies de services publics	Tous	1 160 \$
	Médias régionaux	Tous	580 \$
	Photographes et Services de photographies	Tous	580 \$
	Internet	Tous	580 \$
	Conférenciers	Tous	580 \$
	Centres d'affaires et de communication	Tous	580 \$
	Gestion en hôtellerie tourisme et restauration	Tous	580 \$
	Agent de réservation et de référence touristique	Tous	580 \$
	Centre de santé, Massothérapie	Tous	580 \$
	Costumier	Tous	580 \$
11° Adhésion à titre de transports	Aéroports : - aéroports de Montréal	Tous	580 \$ 2 830 \$
	Autobus nolisés	Tous	580 \$
	Calèches : - Dix calèches et plus - Neuf calèches et moins	Tous	580 \$ 580 \$
	Chemins de fer	Tous	580 \$
	Compagnies aériennes	Tous	1 160 \$
	Croisières, excursions maritimes - 100 places et plus - 99 places et moins	Tous	1 160 \$ 580 \$
	Limousines	Tous	580 \$
	Location de véhicules récréatifs	Tous	580 \$
	Location de voitures	Tous	580 \$
	Petits transporteurs aériens	Tous	580 \$

SERVICE OU BIEN OFFERT	CATÉGORIE	CLIENTÈLE	TARIF
	Services aéroportuaires	Tous	580 \$
	Taxis	Tous	580 \$
	Tours de ville et excursions avec permis limité	Tous	1 160 \$ 580 \$
	Traversiers	Tous	580 \$
	Guides à bord	Tous	580 \$
	Guides à pied	Tous	580 \$
	Audio guides	Tous	580 \$
	12° Adhésion à titre de tout autre membre	Autres membres	Tous
	Organisme sans but lucratif	Tous	290 \$
	Individus	Tous	290 \$
	Professionnels, bureaux	Tous	290 \$

Malgré les tarifs prescrits au premier alinéa, lorsqu'un membre s'inscrit dans plus d'une catégorie d'un service ou d'un bien offert en vertu des paragraphes 1° à 12° du premier alinéa, celui-ci paie le plus élevé des tarifs prescrits pour ces catégories et il paie 145 \$ pour chacune des autres catégories.

Malgré les tarifs prescrits au premier alinéa, lorsqu'un membre inscrit un établissement d'hébergement à la fois dans une catégorie du paragraphe 4° et du paragraphe 5° du premier alinéa, ce membre paie le tarif prescrit au paragraphe 4° et à l'égard de la catégorie du paragraphe 5°, il paie un des tarifs suivants :

- 1° 100 \$ si l'établissement d'hébergement compte moins de 15 chambres;
- 2° 200 \$ si l'établissement d'hébergement compte entre 15 et 35 chambres;
- 3° 50 % du tarif prescrit au paragraphe 5° si l'établissement d'hébergement compte plus de 35 chambres. ».

3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion

Je donne avis qu'à une prochaine séance, il sera présenté un règlement qui modifie le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais et ses amendements, afin de prescrire la tarification applicable aux membres de l'Office du tourisme et des congrès de Québec.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet.